

***Un monde meilleur
pour les femmes :
Aller de l'avant***



New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

2 0 0 5 - 2 0 1 0

**UN MONDE MEILLEUR POUR LES FEMMES :
ALLER DE L'AVANT
2005-2010**

Publiée par :

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton N.-B. E3B 5H1
CANADA

ISBN 1-55396-600-7

Imprimé au Nouveau-Brunswick

CNB 3192

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
RÉALISATIONS	6
ANNÉE 1	8
<i>Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants.....</i>	8
<i>Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques - modèle de tribunal spécialisé</i>	11
<i>Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention ..</i>	13
<i>Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes</i>	14
<i>Domaine clé 5 : Leadership et coordination</i>	15
ANNÉE 2	19
<i>Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants.....</i>	19
<i>Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques - modèle de tribunal spécialisé</i>	20
<i>Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention ..</i>	21
<i>Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes</i>	21
<i>Domaine clé 5 : Leadership et coordination</i>	21
ANNÉE 3	22
<i>Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants.....</i>	22
<i>Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques - modèle de tribunal spécialisé</i>	23
<i>Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention ..</i>	23
<i>Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes</i>	23
<i>Domaine clé 5 : Leadership et coordination</i>	23

ANNÉE 4	24
<i>Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants.....</i>	<i>24</i>
<i>Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques - modèle de tribunal spécialisé</i>	<i>25</i>
<i>Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention ..</i>	<i>25</i>
<i>Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes</i>	<i>25</i>
<i>Domaine clé 5 : Leadership et coordination</i>	<i>25</i>
ANNÉE 5	26
<i>Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants.....</i>	<i>26</i>
<i>Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques - modèle de tribunal spécialisé</i>	<i>26</i>
<i>Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention ..</i>	<i>27</i>
<i>Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes</i>	<i>27</i>
<i>Domaine clé 5 : Leadership et coordination</i>	<i>27</i>

Introduction

En décembre 2000, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a constitué le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes. Le Groupe de travail est un partenariat entre le gouvernement et divers groupes communautaires.

Le Groupe de travail avait pour mandat d'élaborer un cadre de travail stratégique en vue d'atténuer le problème de la violence faite aux femmes au Nouveau-Brunswick. Le Groupe de travail a offert des recommandations visant à apporter des solutions au problème de la violence faite aux femmes, recommandations qui ont été présentées au gouvernement en décembre 2001.

Le Groupe de travail continue de se rencontrer au moins une fois par année pour examiner les réalisations, offrir davantage de conseils et échanger de l'information sur les initiatives qui ont lieu dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement a lancé un plan d'action triennal intitulé *Un monde meilleur pour les femmes*, pour donner suite aux recommandations du Groupe de travail. La mise en œuvre de ce plan d'action a pris fin le 31 mars 2005.

Le présent document constitue le second plan d'action du gouvernement intitulé *Un monde meilleur pour les femmes : Aller de l'avant 2005-2010*. Ce plan d'action contient les engagements à mettre en œuvre sur une période de cinq ans se terminant le 31 mars 2010.

Les engagements contenus dans ce plan d'action s'inscrivent dans la série d'initiatives issues du premier plan d'action. Ces initiatives ont été choisies par suite des conseils obtenus par le biais de consultations et de séances de formation offertes dans l'ensemble de la province, des conclusions de l'examen approfondi des lacunes qui existent au chapitre de la prestation des services et des meilleures pratiques dans d'autres régions ainsi que de la contribution continue du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes.

Réalisations

Le gouvernement a connu un vif succès dans l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixés dans le cadre du projet *Un monde meilleur pour les femmes*. Depuis le 1^{er} avril 2002, une coordonnatrice en prévention de la violence a été nommée et consacre son temps à travailler avec les ministères et les groupes communautaires en vue de réaliser la vision que « toutes les familles du Nouveau-Brunswick doivent pouvoir vivre en toute sécurité, dans un climat enrichissant, à l'abri de la violence. »

Par exemple :

- Tous les annuaires téléphoniques de la province contiennent une page d'information sur la violence.
- Une enquête attitudinale a été menée. Cette enquête servira de base pour mesurer les changements au fil des ans.
- Un répertoire de services a été dressé et distribué à tous les médecins de famille, aux bureaux régionaux, aux maisons de transition, etc.
- Les protocoles relatifs à la violence faite aux femmes ont été mis à jour et distribués.
- Une formation portant sur les protocoles relatifs à la violence faite aux femmes a été offerte aux fournisseurs de services (du gouvernement et de la collectivité) partout dans la province.
- Le financement des maisons de transition a maintenant atteint 100 pour cent des coûts d'exploitation approuvés.
- Le programme de prévention de la violence dans les fréquentations Vague par vague bénéficie d'un financement ainsi que d'autres formes de soutien.
- Le ministère de la Justice a publié un document de travail, *Protection des victimes de violence familiale : options en matière de réforme du droit au Nouveau-Brunswick*, et a tenu des séances de consultation à quatre endroits.

- Le ministère de la Santé et du Mieux-être, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, a étendu le programme Apprenants en santé aux élèves de la 6^e à la 8^e année.
- Les protocoles relatifs aux enfants victimes de violence et de négligence ont été mis à jour et récemment diffusés.
- Les protocoles relatifs aux adultes victimes de mauvais traitements sont actuellement mis à jour et seront publiés à l'automne 2005.
- L'information sur la violence est offerte par l'entremise des services d'établissement offerts aux immigrants des grands centres, notamment ceux de Saint John, de Fredericton et de Moncton.
- Un site Web à contenu néo-brunswickois sur la prévention de la violence a été lancé. Il comporte des ressources et de l'information sur la prévention de la violence. Il est considéré comme un élément central de la campagne de sensibilisation.
- Les équipes de projet interministérielles ont été en place tout au long des trois années et ont travaillé à la mise à jour des protocoles, à l'examen des politiques et des options des secteurs du programme touchant les services d'approche, l'accès à l'information, les services d'aide aux victimes d'agression sexuelle, les lois, etc.
- Divers partenariats et relations de travail avec les intervenants clés de la collectivité ont été établis.

Pour aller de l'avant avec notre second plan d'action, *Un monde meilleur pour les femmes : Aller de l'avant 2005-2010*, nous devons prendre appui sur les initiatives existantes et en élaborer de nouvelles tout au long des cinq prochaines années.



ANNÉE I – avril 2005 à mars 2006



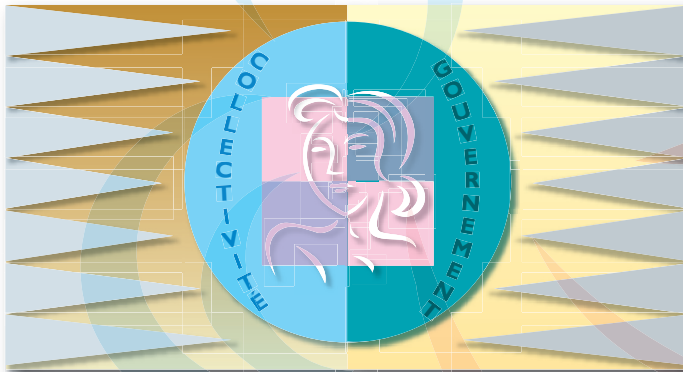
Domaine clé I : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants

Le gouvernement vise à améliorer les services de soutien transitoire pour les femmes qui essaient de se sortir d'une relation de violence et pour les femmes vivant avec les effets de la violence sexuelle.

Dans ce domaine, les objectifs sont les suivants :

- sensibiliser les femmes aux programmes et services existants;
- faciliter l'accès aux programmes et services;
- augmenter la rapidité des services d'intervention offerts aux femmes;

Résponsabilité partagée entre la collectivité et le gouvernement



- offrir l'expertise et les services adéquats au bon endroit, au bon moment;
- s'assurer que tous les programmes et services de ce genre sont toujours à la disposition des femmes.

Le gouvernement a proposé divers services dont le développement et la mise en œuvre doivent s'amorcer à la première année du plan d'action quinquennal. Dès que ces services seront offerts, un cadre d'évaluation sera mis en place afin de mesurer l'efficacité de l'aide qu'ils apportent aux femmes. Les résultats serviront à déterminer ce qui doit être amélioré en matière de prestation de services afin que toutes les femmes puissent recevoir la meilleure aide possible lorsqu'elles en ont besoin.

Voici les objectifs et les stratégies proposées.

I. Services d'aide aux victimes d'agression sexuelle

juin 2005-mars 2008 mise en oeuvre complète

L'**objectif** consiste à travailler avec les collectivités en vue d'élaborer et de mettre en place un modèle de prestation de services qui assurera à toutes les femmes du Nouveau-Brunswick victimes d'agression sexuelle l'accès à un minimum de services d'aide.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à introduire progressivement, sur une période de trois ans, des services d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans l'ensemble de la province. En partenariat avec le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton, nous mettrons en place le modèle proposé d'une Communauté de soutien avertie partout au Nouveau-Brunswick.

Axé sur les besoins de la collectivité, le modèle proposé par le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Fredericton est conçu pour travailler avec les réseaux régionaux et les groupes de prévention de la violence existants.

2. Programme de traitement et de soutien pour les enfants témoins de violence

juin 2005-mars 2009 mise en oeuvre complète

L'**objectif** consiste à offrir un traitement de groupe et un modèle de soutien aux femmes et enfants qui ont été témoins de violence à la maison. L'accès à ce service sera général; femmes et enfants pourront y accéder d'eux-mêmes ou par l'entremise d'une agence de prévention de la violence.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à étudier les modèles existants et à commencer à travailler avec des intervenants afin d'élaborer un plan pour mettre ce service en place. Au cours de l'année 1, les efforts seront concentrés sur le choix d'un modèle et sur l'élaboration de la prestation de services dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

La province envisage sérieusement le modèle élaboré par la London Family Court Clinic.

3. Prestations de soutien transitoire

Le **premier objectif** consiste à offrir des prestations de soutien utiles et plus appropriées aux femmes lorsqu'elles quittent une relation de violence.

Le **second objectif** consiste à aider les femmes à répondre à leurs besoins actuels et futurs et de planifier leur transition vers une vie sans violence.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à augmenter les prestations de soutien conventionnelles offertes aux femmes dans le cadre du programme femmes en transition géré par le ministère des Services familiaux et communautaires.

La période d'admissibilité des femmes à ces prestations de soutien passera de trois mois à neuf mois. Les femmes seront donc en mesure :

- de partager un logement sans être pénalisées;
- d'obtenir un meilleur taux de prestation d'aide sociale (pour les femmes non âgées et célibataires) pendant neuf mois;
- d'obtenir de l'aide de la part de gestionnaires de cas spécialisés. Ces gestionnaires de cas aideront les femmes qui désirent obtenir de l'aide pour examiner les possibilités qui s'offrent à elles une fois qu'elles ont décidé de quitter une situation de violence. Dans le cadre du plan de gestion de cas, elles informeront les femmes du soutien et des services mis à leur disposition.

4. Cadre d'évaluation juin 2005-mars 2008 mise en oeuvre complète

L'**objectif** consiste à évaluer, au cours des trois prochaines années, l'efficacité des nouveaux services de soutien transitoire pour les femmes de même que les services existants.

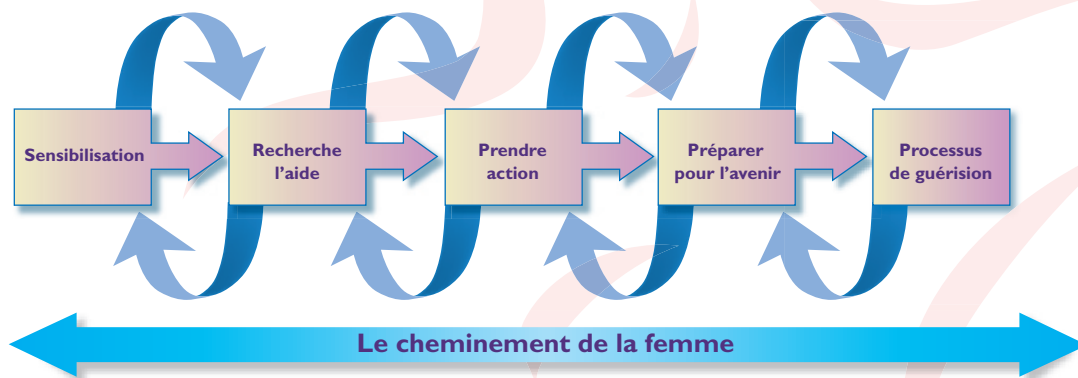
Pour atteindre cet objectif, le gouvernement élaborera un cadre d'évaluation permettant de suivre les degrés de soutien, l'accès au soutien transitoire et les résultats pour les femmes.

5. Travailleurs de l'industrie du sexe

L'**objectif** consiste à se concentrer sur les travailleurs de l'industrie du sexe et à leur offrir du soutien.

Pour atteindre cet objectif, nous nous associerons aux intervenants afin d'élaborer et d'offrir un programme d'intervention pour les femmes qui veulent quitter l'industrie du sexe.

Le processus de quitter une relation de violence : Les phases de sensibilisation et d'action



Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques – modèle de tribunal spécialisé

Le gouvernement vise à élaborer et à mettre en place un modèle de tribunal spécialisé pour faciliter l'accès des femmes aux services juridiques. Le modèle de tribunal spécialisé est considéré comme un moyen :

- de régler les problèmes actuels du système de justice – tels que les délais des procédures judiciaires dans les cas de violence familiale – d'utiliser les recours judiciaires existants et de susciter des possibilités d'améliorer la communication entre le tribunal familial et le tribunal pénal en matière d'échange d'information dans les causes de litiges portant sur la garde d'un enfant;
- de s'assurer que les interventions auprès des délinquants ordonnées par le tribunal sont menées par des organismes partenaires et suivies par des travailleurs sociaux spécialisés auprès des tribunaux afin de s'assurer que le délinquant y participe entièrement;
- d'offrir des moyens pour traiter les diverses facettes des cas de violence de manière efficace et avec sensibilité;
- de trouver des professionnels qualifiés et attentionnés pour mettre en œuvre des solutions efficaces, suivre les conditions de la sentence et renforcer les résultats positifs pour les femmes;
- de mettre en place un système adaptable qui encourage et soutient la responsabilité et l'imputabilité en matière de violence;
- d'offrir et d'améliorer les possibilités de changement et de se doter de moyens permettant de faire cesser les comportements violents.

Voici les objectifs et les stratégies proposées.

I. Programmes de traitement pour les agresseurs

juin 2005-mars 2010 mise en oeuvre complète

Les **objectifs** sont d'élaborer un programme de traitement à l'intention des agresseurs qui :

- œuvre de concert avec le tribunal spécialisé en matière de violence familiale;
- vient en aide aux hommes violents afin qu'ils reconnaissent leurs comportements violents et les changent;
- offre des solutions aux hommes violents qui leur permettent de composer avec leurs comportements;
- aide les hommes violents à reconnaître les effets de leur comportement sur leurs enfants et leur donner des moyens non violents pour élever leurs enfants et de se comporter dans leurs relations intimes.



Pour atteindre ces objectifs, la province s'est engagée à :

- étudier les modèles de programmes de traitement pour les agresseurs et considérer les façons d'offrir un tel programme de traitement dans la province;
- adapter un modèle de traitement et de soutien pour le Nouveau-Brunswick d'après les programmes offerts par la London Family Court Clinic;
- diriger la mise en application du programme là où le tribunal spécialisé en matière de violence familiale sera établi;
- établir progressivement le programme de même que les sites pilotes du tribunal spécialisé en matière de violence familiale (seuls les travaux d'élaboration du programme seront effectués au cours de la première année).

2. Modèle de tribunal en matière de violence familiale

juin 2005-mars 2010 mise en oeuvre complète dans 2 sites

Les **objectifs** sont les suivants :

- amener des experts et des professionnels en matière de violence familiale à travailler au sein d'un tribunal spécialisé afin d'intervenir de façon efficace devant la complexité des causes de violence familiale;
- élaborer et mettre en place des moyens pour appuyer les mesures ordonnées par le tribunal qui soutiennent les victimes et viennent en aide aux agresseurs afin qu'ils traitent leurs comportements violents et abusifs.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est engagé à élaborer un projet pilote de modèle de tribunal spécialisé en matière de violence familiale dans la province. La première année sera consacrée à l'élaboration et à la préparation du site du tribunal qui sera prêt à intervenir à la deuxième année.

3. Cadre d'évaluation

juin 2005-mars 2008 complété

L'**objectif** consiste à évaluer l'efficacité du modèle de tribunal spécialisé et à rechercher des possibilités d'améliorer le modèle de tribunal avant d'en poursuivre la mise en oeuvre.

Pour atteindre cet objectif, la province s'est engagée à :

- élaborer un cadre d'évaluation adéquat en vue de surveiller le processus et les résultats une fois que le tribunal spécialisé en violence familiale aura été mis en oeuvre;
- voir à ce que le cadre d'évaluation soit mis en oeuvre au cours de la première année, de même que le modèle de tribunal.



4. Outil d'évaluation des risques

Le **premier objectif** consiste à se servir de l'évaluation des risques dans les causes de violence familiale pour :

- déterminer la probabilité de récurrence de l'agresseur;
- déterminer les risques que des agressions graves se produisent;
- déterminer les secteurs où le risque peut être réduit au moyen d'interventions adéquates.

Le **second objectif** consiste à reconnaître avec certitude les éléments qui peuvent menacer la vie des femmes et des enfants.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à examiner et à utiliser un modèle d'évaluation des risques dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La recherche et l'analyse de modèles existants, la sélection, la formation et la mise en place d'un modèle seront réalisées au cours de la première année.

Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention

Le gouvernement vise à mettre sur pied des initiatives en matière d'éducation et de prévention qui permettront de sensibiliser les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises, peu importe leur âge. Ces initiatives seront mises sur pied dans le but de sensibiliser et d'éduquer la population à l'égard des effets de la violence familiale sur les personnes et sur l'ensemble de la société.

Ces initiatives varieront tout au long du plan et cibleront des groupes selon l'âge, les besoins particuliers, les problèmes précis, etc.

Voici les objectifs et les stratégies proposées.

I. Programmes de prévention pour les enfants et les jeunes

Les **objectifs** sont les suivants :

- sensibiliser les jeunes et promouvoir de saines relations au moment où elles deviennent plus intimes;
- collaborer avec des éducateurs et des gens travaillant auprès de jeunes enfants afin de trouver des moyens et des ressources permettant de venir en aide aux enfants pour qu'ils puissent bâtir des relations saines.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à nous associer à d'autres ordres de gouvernement ainsi qu'à des collectivités afin d'appuyer les programmes de prévention pour les jeunes.

2. Stratégies d'éducation du public

L'**objectif** consiste à travailler en partenariat afin d'aborder toutes les facettes de la prévention, de la sensibilisation et de l'éducation en matière de violence familiale.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à nous associer à d'autres intervenants dans le but d'élaborer et de mettre en place des outils et des activités de sensibilisation à l'égard de la violence familiale.

Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes

Le gouvernement vise à assurer le financement continu et la poursuite des initiatives contenues dans son premier plan d'action.

Voici les objectifs et les stratégies proposées.

1. Formation continue

Les **objectifs** sont les suivants :

- offrir des occasions de formation de façon régulière sous différentes formes afin de s'assurer que la formation sera disponible là où le besoin se fait sentir;
- élaborer d'autres formats de formation et d'autres façons d'offrir de la formation afin de surmonter les obstacles à la présence à la formation;
- offrir et favoriser la souplesse de la formation pour l'intégrer aux réunions et aux journées de perfectionnement de l'employé afin de faciliter l'accès pour les professionnels qui sont difficiles à joindre.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à offrir au gouvernement et aux partenaires communautaires des séances de formation et des occasions de formation continue sur la prévention de la violence et la sensibilisation, ou des approches pratiques spécialisées, tout au long de l'année.

2. Page d'information sur la violence

Les **objectifs** sont les suivants :

- aider les victimes à trouver le service d'intervention dont elles ont besoin;
- sensibiliser les femmes sur ce qu'est la violence et sur la manière d'obtenir de l'aide.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à continuer d'offrir la page d'information sur la violence à la page 2 de tous les annuaires téléphoniques du Nouveau-Brunswick.

3. Groupe de travail de la ministre

L'**objectif** consiste à obtenir des conseils en ce qui concerne l'application du plan d'action.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à tenir annuellement une réunion du Groupe de travail de la ministre.

Domaine clé 5 : Leadership et coordination

La Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif est chargée des fonctions de leadership et de coordination du plan d'action *Un monde meilleur pour les femmes : Aller de l'avant 2005-2010*. Un grand nombre des questions empiètent sur le dossier de la prévention de la violence et les enjeux généraux du dossier de la condition de la femme. L'expertise et la coordination au sein de la Direction permettent d'éviter le dédoublement des mêmes efforts ou ressources et de fournir une analyse complète des initiatives qui progressent.

Les activités en matière de leadership et de coordination telles qu'elles figurent dans ce plan consistent à bien des égards en une continuation des fonctions existantes issues du premier plan d'action. Les initiatives mettent à profit les investissements précédents et visent l'intégration utile des programmes et services entre les ministères et les intervenants communautaires.



Il est difficile d'intégrer avec élégance la question de la violence faite aux femmes à un mandat ministériel. Cette question touche tous les ministères partenaires et se répercute dans le coût des services, la baisse de productivité, la croissance du taux de chômage ou de sous-emploi, l'augmentation de la consommation des services de santé, le faible rendement de certains élèves dans le système d'éducation qui nécessitent davantage de ressources en plus d'avoir un effet sur l'apprentissage des autres enfants et la reproduction de la violence vécue à la maison dans la cour d'école.

Les initiatives proposées dans le plan sont communes à divers ministères, lorsque c'est possible. Le gouvernement poursuivra sa lutte pour régler ces questions collectivement, compte tenu qu'il s'agit de la seule façon d'avancer.

Voici les objectifs et les stratégies proposées.

1. Assistant à la recherche

L'**objectif** consiste à participer au travail en cours sur la prévention de la violence faite aux femmes.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à ajouter un poste d'assistant à la recherche au sein de l'équipe.

2. Participation à des groupes de travail et à des initiatives FPT

Les **objectifs** sont les suivants :

- tirer avantage du partage d'information entre les régions afin de profiter des gains et des avantages réalisés ailleurs et apprendre de l'expérience des autres;
- se tenir au courant des projets et des initiatives de recherche en cours qui peuvent inspirer nos propres pratiques commerciales.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à participer au groupe de travail FPT sur la violence contre les femmes ainsi qu'à d'autres groupes de travail qui traitent des questions féminines.

3. Groupe consultatif provincial et réseaux régionaux de prévention de la violence

Les **objectifs** sont les suivants :

- renforcer le statut de chaque réseau en offrant la possibilité d'apprendre des autres et de partager des outils et des ressources.
- aider les réseaux régionaux en répondant à leurs besoins en matière de formation et de perfectionnement;
- créer un forum d'échange mutuel qui soutient un moyen efficace de demeurer en contact avec les collectivités tout au long de l'année;
- organiser des activités de formation, distribuer de l'information et des outils et obtenir de la rétroaction au besoin.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes engagés à créer un groupe consultatif provincial permanent qui sera composé d'un membre actif de chaque réseau de prévention de la violence. Ce groupe se rencontrera environ trois fois par année afin de proposer des initiatives de prévention de la violence dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Ce forum permettra de présenter les nouvelles initiatives, les outils et les ressources des collectivités à l'échelle de la province.

Grâce à la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la violence, le groupe jouera un rôle déterminant dans ce plan d'action et suscitera la distribution régionale d'information.

4. Soutien des initiatives communautaires de prévention de la violence

Les **objectifs** sont les suivants :

- appuyer l'innovation et la créativité en matière d'élaboration de moyens de régler les problèmes laissés en plan;
- combler l'écart de financement des initiatives qui sont entre deux projets ou deux contrats afin de maintenir les services importants;
- être en mesure de collaborer aux initiatives avec d'autres groupes afin d'organiser une activité ou une conférence éducative, de produire des documents imprimés, etc.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est engagé à fournir des appuis financiers et non financiers aux groupes communautaires pour les projets spéciaux, les projets de recherche et les initiatives à l'échelle de la collectivité et de la province qui font progresser l'objectif de prévention de la violence et procurent un soutien aux victimes de violence familiale.

Selon une série de critères, la Direction des questions féminines appuiera les efforts locaux et provinciaux en agissant à titre de partenaire.

5. Initiatives et projets existants au sein de la Direction des questions féminines-Bureau du Conseil exécutif

Les **objectifs** sont les suivants :

- continuer d'appuyer les initiatives en cours au sein de la Direction et examiner d'autres options pour le développement ultérieur.
- continuer de renforcer notre approche à l'égard de la violence faite contre les femmes au sein de la collectivité et des ministères du gouvernement.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est engagé à :

- établir et offrir un soutien continu aux coordonnateurs du ministère afin qu'ils puissent effectuer diverses tâches telles le réseautage, la coordination et le partage d'information entre les intervenants dans l'ensemble du gouvernement;
- participer aux équipes de recherche en tant que conseiller et faire des suggestions à l'égard des projets futurs;
- promouvoir l'utilisation de meilleures pratiques dans l'ensemble des compétences;
- créer un groupe de travail qui étudiera les options de financement continuels des projets provinciaux;
- créer d'autres partenariats avec les groupes de femmes autochtones afin de mieux comprendre leurs besoins;
- participer à l'échelle nationale aux initiatives en matière de violence contre les femmes autochtones;
- appuyer la tenue d'une analyse fondée sur le sexe au sein du gouvernement;
- travailler avec les directions des ressources humaines des entreprises et des ministères pour trouver des moyens de conscientiser les gens à l'égard des employés qui vivent dans la violence et de leur apporter du soutien;
- assurer le développement continu du site Web de prévention de la violence.



ANNÉE 2 – avril 2006 à mars 2007



Domaine clé 1 : Soutien transitoire des services destinés aux femmes et aux enfants

1. Services d'aide aux victimes d'agression sexuelle

Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre graduelle des services d'aide aux victimes d'agression sexuelle à l'échelle de la province.

2. Approche et intervention d'urgence

avril 2006-mars 2009 mise en œuvre complète

Les **objectifs** sont les suivants :

- s'assurer que les femmes connaissent quelqu'un qui peut intervenir et les aider en cas d'urgence;
- établir les éléments fondamentaux des services d'approche dans chaque région du Nouveau-Brunswick;
- aider les collectivités à créer leur propre modèle axé sur la communauté à l'aide des possibilités existantes et qui s'appuiera sur les ressources déjà en place.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'est engagé à :

- commencer les travaux d'élaboration avec les intervenants afin de mettre en place des services d'approche et d'intervention d'urgence;
- étudier les modèles utilisés dans la province et ailleurs;
- commencer graduellement à mettre les services en place au cours de l'année 3 du plan d'action.
- offrir des services d'approche dans toutes les régions de la province;
- chercher des possibilités de partenariats, telles que le partage des ressources et des locaux à bureaux, pour constituer le fondement des nouveaux services et réduire les frais;

3. Programme de traitement et de soutien pour les enfants témoins de violence

Le gouvernement s'est engagé à commencer à mettre graduellement en place le programme de traitement et de soutien pour les enfants qui ont été témoins de violence.

4. Augmentation des prestations de revenu aux femmes en transition

L'**objectif** est de maintenir l'augmentation des prestations de revenu offertes aux femmes en transition, comme à l'année 1.

5. Hébergement à long terme

avril 2006-mars 2010 mise en oeuvre complète

L'**objectif** consiste à offrir des possibilités d'hébergement à moyen terme avec soutien aux femmes qui quittent une relation de violence.

Pour atteindre cet objectif, la province s'est engagée à fournir 70 pour cent du financement approuvé aux maisons d'hébergement à long terme existantes à Fredericton, Moncton et Saint John.

6. Cadre d'évaluation du soutien transitoire

L'**objectif** consiste à mettre en oeuvre le cadre d'évaluation.

7. Travailleurs de l'industrie du sexe

L'**objectif** consiste à continuer de se concentrer sur les travailleurs de l'industrie du sexe et de leur offrir du soutien, comme à l'année 1.

Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques – modèle de tribunal spécialisé

1. Programme de traitement pour les agresseurs

Le gouvernement s'est engagé à établir un programme de traitement pour les agresseurs et d'élaborer un modèle de tribunal spécialisé.

2. Modèle de tribunal se spécialisant dans les causes de violence familiale

Le gouvernement s'est engagé à débiter la mise en place d'un tribunal spécialisé dans les causes de violence familiale dans un site pilote.

3. Cadre d'évaluation

Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un cadre d'évaluation du site pilote du tribunal.

4. Outil d'évaluation des risques

Le gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en place graduelle d'un outil d'évaluation des risques.

5. Aide juridique

L'**objectif** consiste à faciliter l'accès des femmes aux services d'aide juridique en matière de droit de la famille.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à augmenter le financement de l'aide juridique en matière de droit de la famille.

Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention

L'**objectif** consiste à s'assurer que les programmes de prévention à l'intention des enfants et des jeunes ainsi que les stratégies d'éducation du public se poursuivent.

Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes

L'**objectif** consiste à s'assurer que les programmes de formation, la page d'information sur la violence et les rencontres du groupe de travail de la ministre se poursuivent.

Domaine clé 5 : Leadership et coordination

L'**objectif** est de maintenir la recherche et le perfectionnement, la participation aux initiatives et aux groupes de travail fédéraux, le comité consultatif des réseaux régionaux, de soutenir les initiatives de prévention de la violence et les initiatives en cours au sein de la Direction des questions féminines.





ANNÉE 3 – avril 2007 à mars 2008



Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants

1. Services d'aide aux victimes d'agression sexuelle à l'échelle de la province

L'**objectif** consiste à mettre en place des services d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en place graduelle de ces services dans la province.

2. Approche et intervention d'urgence

Le gouvernement s'est engagé à entamer la mise en place graduelle de ces services dans la province.

3. Programme de traitement et de soutien pour les enfants témoins de violence

Le gouvernement s'est engagé à poursuivre la mise en place graduelle de ces services dans la province.

4. Augmentation des prestations de revenu aux femmes en transition

L'**objectif** est de maintenir ces prestations offertes aux femmes, comme à l'année 1.

5. Hébergement à long terme

Le gouvernement s'est engagé à fournir 80 pour cent du financement approuvé aux maisons d'hébergement à long terme existantes à Fredericton, Moncton et Saint John.

6. Cadre d'évaluation du soutien transitoire

L'**objectif** consiste à fournir un rapport d'évaluation à la fin de l'année.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre l'évaluation jusqu'à la fin de l'année 3.

7. Travailleurs de l'industrie du sexe

L'**objectif** consiste à continuer de se concentrer sur les travailleurs de l'industrie du sexe et de leur offrir du soutien, comme à l'année 1.

Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques – modèle de tribunal spécialisé

1. Programme de traitement pour les agresseurs

L'**objectif** consiste à continuer d'offrir le programme de traitement pour les agresseurs aux sites pilotes.

2. Modèle de tribunal se spécialisant dans les causes de violence familiale

L'**objectif** consiste à rendre le site du tribunal pleinement opérationnel.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à instituer le tribunal sur un site pilote.

3. Cadre d'évaluation

L'**objectif** consiste à poursuivre l'évaluation jusqu'à la fin de l'année 3 et de la finaliser au même moment.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement s'est engagé à élaborer le cadre d'évaluation du site pilote du tribunal.

4. Outil d'évaluation des risques

L'**objectif** consiste à poursuivre la mise en place graduelle de l'outil d'évaluation des risques.

5. Aide juridique

L'**objectif** est de maintenir le financement accordé à l'aide juridique, comme à l'année 2.

Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention

L'**objectif** consiste à maintenir les programmes de prévention à l'intention des enfants et des jeunes de même que les stratégies d'éducation du public, comme à l'année 1.

Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes

L'**objectif** consiste à maintenir la formation continue, la page d'information sur la violence et les rencontres du groupe de travail de la ministre, comme à l'année 1.

Domaine clé 5 : Leadership et coordination

L'**objectif** est de maintenir la recherche et le perfectionnement, la participation aux initiatives et aux groupes de travail fédéraux, le comité consultatif des réseaux régionaux, de soutenir les initiatives de prévention de la violence et les initiatives en cours au sein de la Direction des questions féminines, comme à l'année 1.





ANNÉE 4 – avril 2008 à mars 2009



Domaine clé 1 : Soutien transitoire des services destinés aux femmes et aux enfants

1. Services d'aide aux victimes d'agression sexuelle à l'échelle de la province

L'**objectif** consiste à terminer la mise en place des services d'aide aux victimes d'agression sexuelle. Ces services doivent être maintenus avec les fonds dédiés.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en place graduelle de ces services.

2. Approche et intervention d'urgence

L'**objectif** consiste à terminer la mise en place de ces services d'ici la fin de l'année 4.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en place graduelle de ces services.

3. Traitement et soutien offerts aux enfants témoins de violence

L'**objectif** consiste à étendre ce programme à d'autres régions du Nouveau-Brunswick.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en place graduelle de ces services.

4. Augmentation des prestations de revenu aux femmes en transition

L'**objectif** est de maintenir ces prestations, comme à l'année 1.

5. Hébergement à long terme

Le gouvernement s'est engagé à fournir 90 pour cent du financement accordé aux maisons d'hébergement à long terme existantes à Fredericton, Moncton et Saint John.

6. Cadre d'évaluation du soutien transitoire

L'**objectif** consiste à fournir un rapport d'évaluation à la fin de l'année 4.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre l'évaluation jusqu'à la fin de l'année.

7. Travailleurs de l'industrie du sexe

L'**objectif** consiste à continuer de se concentrer sur les travailleurs de l'industrie du sexe et de leur offrir du soutien, comme à l'année 1.



Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques – modèle de tribunal spécialisé

1. Programme de traitement pour les agresseurs

L'**objectif** consiste à continuer d'offrir le programme de traitement pour les agresseurs aux sites pilotes.

2. Modèle de tribunal se spécialisant dans les causes de violence familiale

L'**objectif** consiste à rendre le site du tribunal opérationnel.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à instituer le tribunal sur un site pilote.

3. Outil d'évaluation des risques

L'**objectif** consiste à poursuivre la mise en place graduelle de l'outil d'évaluation des risques.

4. Cadre législatif en matière de violence familiale

L'**objectif** consiste à s'assurer que le Nouveau-Brunswick est doté de mesures légales permettant de traiter de manière efficace les situations de violence familiale sous toutes leurs formes qui se présentent dans la province.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à élaborer un cadre législatif complet en matière de violence familiale. Ce cadre sera mis en place conjointement avec le tribunal spécialisé en matière de violence familiale et les recours qui s'y rattachent afin de simplifier la formation et intégrer le système autant que faire se peut.

5. Aide juridique

L'**objectif** est de maintenir le financement accordé à l'aide juridique, comme à l'année 2.

Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention

L'**objectif** consiste à maintenir les programmes de prévention à l'intention des enfants et des jeunes de même que les stratégies d'éducation du public, comme à l'année 1.

Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes

L'**objectif** consiste à maintenir la formation continue, la page d'information sur la violence et les rencontres du groupe de travail de la ministre, comme à l'année 1.

Domaine clé 5 : Leadership et coordination

L'**objectif** est de maintenir la recherche et le perfectionnement, la participation aux initiatives et aux groupes de travail fédéraux, le comité consultatif des réseaux régionaux, de soutenir les initiatives de prévention de la violence et les initiatives en cours au sein de la Direction des questions féminines, comme à l'année 1.





ANNÉE 5 – avril 2009 à mars 2010



Domaine clé 1 : Soutien transitoire pour les femmes et prestation de services aux femmes et aux enfants

1. Services d'aide aux victimes d'agression sexuelle à l'échelle de la province

L'**objectif** consiste à maintenir les services d'aide aux victimes d'agression sexuelle dans la province.

2. Approche et intervention d'urgence

L'**objectif** consiste à maintenir les services d'approche et d'intervention d'urgence. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en place graduelle des services d'approche et d'intervention d'urgence.

3. Traitement et soutien pour les enfants témoins de violence

L'**objectif** consiste à étendre le programme de traitement et de soutien pour les enfants témoins de violence à d'autres régions du Nouveau-Brunswick.

Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes engagés à poursuivre la mise en place graduelle de ce programme.

4. Augmentation des prestations de revenu aux femmes en transition

L'**objectif** est de maintenir ces prestations offertes aux femmes, comme à l'année 1.

5. Hébergement à long terme

Le gouvernement s'est engagé à fournir 100 pour cent du financement approuvé aux maisons d'hébergement à long terme existantes à Fredericton, Moncton et Saint John.

6. Travailleurs de l'industrie du sexe

L'**objectif** consiste à continuer de se concentrer sur les travailleurs de l'industrie du sexe et de leur offrir du soutien, comme à l'année 1.

Domaine clé 2 : Accès aux services juridiques – modèle de tribunal spécialisé

1. Programme de traitement pour les agresseurs

L'**objectif** consiste à étendre le programme de traitement aux agresseurs au second site du tribunal.

2. Modèle de tribunal se spécialisant dans les causes de violence familiale

L'**objectif** consiste à étendre le modèle de tribunal à un second site.

3. Outil d'évaluation des risques

L'**objectif** consiste à poursuivre la mise en place graduelle de l'outil d'évaluation des risques.

4. Cadre législatif en matière de violence familiale

Le gouvernement s'est engagé à élaborer le cadre législatif en matière de violence familiale.

5. Aide juridique

L'**objectif** est de maintenir le financement accordé à l'aide juridique, comme à l'année 2.

Domaine clé 3 : Initiatives en matière d'éducation et de prévention

L'**objectif** consiste à maintenir les programmes de prévention à l'intention des enfants et des jeunes de même que les stratégies d'éducation du public, comme à l'année 1.

Domaine clé 4 : Engagements continus envers un monde meilleur pour les femmes

Le **premier objectif** consiste à maintenir la formation continue, la page d'information sur la violence et les rencontres du groupe de travail de la ministre, comme à l'année 1.

Le **second objectif** consiste à évaluer la sensibilisation du public et les stratégies éducatives.

Pour atteindre le second objectif, nous nous sommes engagés à mener une autre enquête attitudinale afin de comprendre de quelle manière les attitudes ont changé depuis la première enquête menée en 2002.

Domaine clé 5 : Leadership et coordination

L'**objectif** est de maintenir la recherche et le perfectionnement, la participation aux initiatives et aux groupes de travail fédéraux, le comité consultatif des réseaux régionaux, de soutenir les initiatives de prévention de la violence et les initiatives en cours au sein de la Direction des questions féminines, comme à l'année 1.